

Initiatives ministérielles

Le système actuel a été adopté en 1960. Au cours des dernières années, les gouvernements ont abandonné la formule des sessions annuelles, ce qui fait que le gouvernement actuel, au pouvoir depuis presque sept ans, n'a permis que trois débats sur l'Adresse en réponse à un discours du Trône.

Par conséquent, année après année, les députés ont été privés de ce moyen valable de faire valoir les questions qui intéressent leurs électeurs. Ils ont bien été obligés, par conséquent, de recourir à d'autres moyens pour faire état de ces questions à la Chambre, ce qui a perturbé quelque peu le déroulement des autres travaux.

Voilà maintenant que le gouvernement tente, par cette mesure, d'institutionnaliser davantage la réduction de ce temps parlementaire précieux et d'en entériner probablement dans les faits, semble-t-il, les conséquences sur la durée et le ton d'autres débats.

Je voudrais que le gouvernement nous explique la logique de son raisonnement puisqu'il prétend que les députés doivent rencontrer leurs électeurs pour les écouter, tant en leur refusant le droit d'exprimer leurs vues et celles de leurs électeurs devant le Parlement. Est-ce une façon logique de raisonner? Absolument pas.

De même, le gouvernement propose d'abrégé de deux jours de plus le débat sur le budget. Au XIX^e siècle, il n'existait pas de débat en bonne et due forme sur le budget. Le ministre des Finances faisait son exposé financier annuel, soit à l'occasion d'une motion de constitution en comité des voies et des moyens ou en comité des subsides.

Après 1912, l'exposé financier était toujours fait sur présentation d'une motion de constitution en comité des voies et des moyens. On hésitait beaucoup à limiter la durée du débat sur le budget à l'époque car la fiscalité est une composante fondamentale du rôle que le Parlement est appelé à jouer. En 1955, le débat sur le budget était limité à huit jours de séance et on a réduit à six jours la durée de ce débat en 1960.

Pour justifier cette limite imposée à la durée du débat sur la politique budgétaire générale du gouvernement, on a prétendu que la Chambre aurait encore amplement l'occasion de débattre des détails de cette politique lorsqu'elle étudierait les différents projets de loi émanant du budget.

Je tiens à répéter ce que je viens de dire. Pour justifier la limite imposée à la durée du débat sur la politique budgétaire générale du gouvernement, on a prétendu que la Chambre aurait amplement l'occasion de discuter des détails de cette politique lorsqu'elle étudierait les différents projets de loi émanant du budget. Je reviendrai très brièvement sur cette question.

En 1968, on a supprimé le débat sur des motions de voies et moyens spécifiques et on a aboli le Comité des voies et moyens. Depuis lors, le débat de six jours sur le budget porte sur la motion suivante: «Que la Chambre approuve la politique budgétaire générale du gouvernement.»

On ne peut présenter de mesures fiscales tant que ce débat de nature générale n'est pas terminé, et jusqu'en 1985, l'étape de l'étude des mesures fiscales en comité ne pouvait se faire qu'en comité plénier. En 1985, l'insistance du gouvernement pour que les projets de loi d'impôt soient renvoyés à un comité permanent ou législatif a eu pour effet de réduire davantage l'étude de ces importantes questions de fiscalité par la Chambre.

Le gouvernement propose maintenant de restreindre encore plus le temps que la Chambre consacre à l'étude de ses orientations en matière de fiscalité. Il propose non seulement de réduire de deux jours le débat sur le budget, mais encore d'imposer d'office la clôture après deux jours de débat sur tout projet de loi de ce genre qui a pour effet d'accroître le pouvoir d'emprunt du gouvernement. C'est là une autre réduction inacceptable du rôle fondamental du Parlement.

Je reviens à ce que je disais. Passer plus de temps avec vos électeurs, oui certes, mais, d'autre part, pourquoi voulez-vous priver les députés qui veulent travailler? Arrêtons-nous un instant là-dessus. Il y a beaucoup de députés, quel que soit leur parti, qui travaillent sans compter pour leurs électeurs, qui ne demandent pas à leurs électeurs de quel parti ils sont membres. Ils les représentent tous, fort bien dans la plupart des cas. Vous dites maintenant à ces députés que vous allez réduire de deux jours le débat sur le discours du Trône et le débat sur le budget, que vous allez ramener à cinq les journées de l'opposition.

Au commun des mortels, ça ne semble pas bien grave, c'est seulement quelques jours en moins. Mais nous représentons la population de toutes les régions du pays. Ces gens-là ont des points de vue, des préoccupations que seuls les députés peuvent présenter d'une manière sensée, raisonnable et rationnelle.

Le gouvernement ne se contente pas de diminuer le temps alloué à ces trois questions que sont le discours du Trône, l'examen des crédits et le budget. En effet, il demande maintenant l'adoption de nouvelles règles draconiennes pour limiter le débat sur d'autres mesures législatives. Il ne s'arrête pas là, bien au contraire.

Quand la Chambre a décidé en 1968 que la plupart des projets de loi seraient, après la deuxième lecture, renvoyés à un comité permanent plutôt qu'au comité plé-